

**Projet de procès-verbal du conseil d'administration de l'ACC**  
**Jeudi 4 février 2021 à 13h30**

\*\*\*\*

**CA en vidéoconférence**

**Présent.e.s** : Michel Yerna, Murielle Frenay, Jean-Michel Borgniet (parti à 16h45), Régis Cambron, Nadine Beerlandt, Axelle Risselin.

**Excusé.e.s** : Virginie Cordier (procuration à Régis Cambron), Jack Houssa.

**Invité.e.s** : Céline D'Ambrosio, Tatiana Haerlingen, Laurent Mercier, Patricia Santoro.

*Le président accueille les membres du CA et ouvre la séance à 13h30. La direction rappelle quelques bonnes pratiques pour assurer la bonne tenue d'une vidéo-conférence.*

**1. Approbation du projet de procès-verbal du CA du 19 novembre 2020 (annexe 1) – Point de décision**

Pour donner suite à la relecture du PV du 19 novembre 2020, des précisions sont apportées :

- Point 7 (p. 5) : ajout de l'intervention d'un administrateur de repenser le jury pour donner suite à différentes demandes d'administrateurs de s'impliquer dans le prix et peut-être dans les processus ;
- Point 9 : il s'agit bien de la chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale et non de la chambre de concertation culturelle.

**Le PV du 19 novembre 2020 est approuvé par les membres du CA, moyennant ces deux modifications.**

**2. Gestion – Point de décision**

**a. Demandes de crédit-temps et de réduction de temps de travail**

Céline D'Ambrosio demande de reconduire son crédit-temps en cours de 1/5ème ETP jusqu'au 15 août 2021 ;  
Mariam Mazari demande également de reconduire son crédit-temps en cours de 1/5ème ETP jusqu'au 15 août 2021 ;  
Tatiana Haerlingen demande à réduire son temps de travail à 3/5ème ETP pendant 6 mois, à partir du 15 février 2021.

La proposition de la direction est que Laurent Mercier, actuellement engagé pour le remplacement du congé de maternité de Mariam Mazari reprenne les jours laissés libres, et donc continue à travailler à 4/5ème temps tel que c'est le cas actuellement.

**b. Convention de télétravail structurel (reporté)**

Etant donné que la situation de télétravail obligatoire pour endiguer la propagation de la Covid-19 est toujours de mise, ce sujet est reporté à la prochaine réunion du CA. L'équipe en profite néanmoins pour faire, à la demande des administrateur.trice.s, un rappel des règles actuelles notamment concernant le défraiement des frais de télétravail. Les administrateur.trice.s demandent à ce que les réalités individuelles des travailleur.euse.s soient prises en compte dans ce défraiement.

**Les membres du CA acceptent les demandes de crédit-temps et de réduction de temps de travail des travailleuses concernées, et la proposition de la direction.**

**Les administrateurs expriment le souhait de reporter la discussion sur le télétravail et ses modalités au prochain CA.**

### **3. Règles d'évaluation comptable (annexe 2) – Point de décision**

Partage des mises à jour, essentiellement de forme, apportées au document « Vademécum des Pratiques de gestion de l'ACC » (annexe 2).

- P. 3 : Une administratrice fait remarquer que la direction a bien le pouvoir de signer des CDD jusqu'à un an et non « d'au moins un an » ;
- P. 8 : Une remarque ajoutée concernant les fonds affectés : ceux-ci servent uniquement à financer des projets et investissements ;
- P. 4 : Il n'y a pas de spécifications concernant les dépenses régulières (ex. l'ONSS) car le budget annoncé de 2500 € que la direction peut engager ne concerne que les dépenses non-ordinaires et non-budgétées ;
- P. 7 : On opère des réductions de valeurs dans plusieurs situations mais un administrateur demande qu'on réfléchisse à faire figurer là une mention liée à la relation avec les « clients » concernés ;
- P. 10 : Un administrateur demande que l'article 6 puisse servir de base pour une discussion future concernant la mise en place d'une synthèse sur le rôle des mandats.

**Les membres du CA adoptent à l'unanimité le document des règles d'évaluation comptable mis à jour et prennent acte des remarques faites.**

### **4. Comptes 2020 et budget 2021 (annexe 3) – Point de décision**

La situation est « favorable » dans le sens que l'ACC a fait des économies sur certains postes (réception et déplacements) au vu de la situation de crise de 2020. Cela explique donc le boni de +- 5000€.  
L'hypothèse pour établir le budget est que nous reprenions nos activités 'normales' en septembre 2021.  
Echange des administrateurs sur la façon de gérer les bonus sans être impactés négativement.

Affichage du tableau des réserves et provisions et explication des montants.

**Les membres du CA prennent acte de la situation comptable.  
Les membres votent leur accord sur le budget provisionnel de 2021.**

### **5. GT ACC ASTRAC (annexe 4) – Point de décision**

Ce GT a été composé pour avancer sur la rédaction de la demande de reconnaissance commune et s'est réuni il y a deux mois. Malheureusement étant donné que cela s'est fait en visioconférence, le travail est moins avancé que ce qu'on aurait souhaité. Il s'agit donc d'une proposition, à valider en CA pour que les équipes puissent continuer à avancer sur ce document.

Les enjeux de l'action fédérative 2022-2026 seraient de :

- « Contribuer au bien-être des professionnels : des travailleur.se.s épanoui.e.s, des équipes en synergies, des pratiques professionnelles pleines de sens » ;
- « Valoriser et soutenir les CC, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyens »

La priorisation est en lien avec l'enquête et nos échanges quotidiens avec les membres.

Le conseil d'administration est d'accord qu'un seul document soit soumis pour les deux fédérations, avec les éléments spécifiques clairement scindés. Les hypothèses de budgets seraient distinctes pour les 2 premières années du CP puis communes pour les 3 suivantes. Les deux fédérations reçoivent chacune leur subvention. L'Administration et la Ministre se positionneront donc sur deux demandes de subvention distinctes.

La fusion est un terme utilisé mais il n'est pas encore repris dans le CP ou dans les discussions, le prochain GT se penchera aussi sur la question des instances. L'idée à terme est quand même d'arriver à une structure commune.

Une administratrice demande d'envisager la formation des administrateur.trice.s des Centres culturels. Il s'agit d'une demande qui a déjà été entendue au niveau de l'ACC mais qui est difficile à mettre en œuvre (formations le soir). Aussi, la PFV a reçu un financement spécifique uniquement dédié à la formation des administrateurs et en propose déjà, donc cela peut être une première bonne option. Ce qui est envisagé au niveau de l'ACC, c'est de faire un inventaire des formations qui existent (rôle-relais).

**Les membres du CA marquent leur accord pour partager leurs éventuelles questions et ou perceptions quant à l'évolution des instances par écrit d'ici la fin de la semaine. Ils valident à l'unanimité le travail présenté.**

## **6. Statuts - mise en conformité avec le CSA – Point de décision**

Les statuts de l'ACC doivent être modifiés pour être mis en conformité avec le CSA dès la première modification qui suit l'entrée en vigueur du CSA. Étant donné que l'ACC a déménagé, l'adresse contenue dans les statuts n'est plus la bonne et l'équipe propose plusieurs modifications. Une première partie est rendue obligatoire par le CSA, une seconde contient des possibilités qu'ouvre le CSA.

La réglementation concernant les contrats-programmes précise qu'il faut être à jour avec les lois en vigueur, mais cela ne prime pas sur le CSA (loi fédérale) qui n'oblige pas à faire de modifications statutaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Autrement dit, il n'y a pas d'obligation pour un Centre culturel de changer ses statuts pour rentrer un contrat-programme.

Un administrateur conseille de profiter de l'obligation que les droits et obligations des membres soient repris dans les statuts et non plus dans le ROI pour faire un transfert intéressant et enlever ce qui pourrait devenir des contraintes, en veillant à ne pas altérer le contenu de ces droits et obligations.

**Les membres du CA marquent leur accord sur la méthodologie présentée par rapport au changement des statuts.**

## **7. Convention Ethias ACC – Point d'information**

Comme cela a déjà été mentionné lors des deux précédents CA, la Convention actuelle arrive à échéance et l'équipe a donc rencontré Mr. Lefort afin d'en renégocier les conditions.

Par suite de cette négociation, l'ACC bénéficie d'un renouvellement de 3 ans plutôt que 2, et d'un montant annuel qui augmente de 16.500€ à 20.000€.

Ceci est corrélé à une meilleure visibilité du prix. Il faudra donc mettre en place une stratégie de communication par rapport à ce prix.

Un administrateur propose de comparer le gain de cette convention au coût de la campagne, et au fait que cela engage à l'exclusivité avec Ethias. Il est rappelé que le sponsoring est scindé en une partie relative au prix (7500€) et un mécénat de 12.500€ pour l'ACC.

## **8. Pôle projet – Point d'information**

### **a. Accompagnement de la stratégie de communication de l'ACC : résultats**

Céline D'Ambrosio fait un rappel des 4 modules de formation suivis auprès de Media Animation grâce à une subvention du Fonds 4S.

Ceux-ci ont permis de faire un état des lieux des outils, de créer une identité/un positionnement (mots-clés, photos etc.), une définition de la ligne éditoriale et des outils de communication.

Le rapprochement avec l'ASTRAC sera l'occasion de reposer certaines de ces questions, mais le travail accompli a permis d'établir de très bonnes bases.

La phase actuelle consiste à planifier de façon annuelle ce qu'on prévoit en termes de communication, puis le décliner mensuellement.

## **b. Site de l'ACC : mise en ligne et utilisation de l'espace membre**

L'accompagnement dans la stratégie de communication nous a également permis de mettre en place un nouveau site internet qui devrait être en ligne bientôt. Céline D'Ambrosio fait une présentation de ce à quoi cela ressemblera. Suite à des problèmes techniques liés à la gestion du nom de domaine, sa mise en ligne a pris un peu de retard mais une communication sera faite une fois que le site sera en ligne.

## **c. Culture Plus : Reprise de la comptabilité au sein de l'ACC**

Depuis janvier 2020, c'était Incidence qui gérait la comptabilité des formations Culture Plus. Depuis janvier 2021 c'est à nouveau l'ACC qui reprend cette comptabilité. Cela nous permet d'une part d'avoir un meilleur suivi, et cela équilibre la charge de travail en reprenant cette part administrative puisque Incidence met du personnel à disposition pour dispenser les formations.

## **9. Revendications du secteur – Point d'information**

### **a. Accords non marchands (suivi)**

Lors du précédent CA nous avons discuté d'envoyer une note concernant ces accords car des négociations semblaient être en court. Les négociations ont été rompues puisqu'elles ne concernent pas le socioculturel. Nous gardons donc notre note pour la ressortir en 2022 lorsque les accords non marchands seront renégociés pour la période suivante. A noter que ce début de négociation a réinitié une concertation au niveau de la CESSOC afin que nos secteurs parlent d'une voix commune, ce qui renforcera donc notre position pour ces négociations ultérieures.

### **b. Rencontre Cabinet Linard du 18/01/21**

Depuis cette rencontre, la Ministre a fait plusieurs sorties dans la presse, évoquant entre autres des points échangés lors de cette rencontre. Une conférence interministérielle se tient le même jour que le présent CA. La Ministre espère notamment y obtenir des avancées en termes de déconfinement, et plus particulièrement en ce qui concerne les activités organisées pour des publics adultes (demande du secteur de l'éducation permanente) ainsi que la reprise de certaines activités en extérieur. Les espaces de diffusion intérieurs risquent de ne pouvoir ouvrir que dans un second temps.

Rappel est fait que seules les résidences professionnelles d'artistes sont autorisées actuellement.

## **10. Divers – Point d'information**

### **a. Anniversaire de Jack Houssa**

Jack Houssa a fêté ses 80 printemps, tout le CA lui souhaite joyeux anniversaire et lui a fait parvenir un panier gourmand comme cadeau, ainsi que la photo ci-dessous témoignant de toutes nos bonnes pensées à son égard.



## **b. Participation de représentants politiques à des rencontres**

Le président du CAC a proposé d'inviter Matteo Segers, directeur de l'ACC actuellement député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au prochain CAC.

Suite à cette invitation, Matteo Segers a accepté de nous rejoindre et a par ailleurs proposé aux administrateurs de l'ACC et de l'ASTRAC qui le souhaitent de se retrouver pour une autre réunion plus informelle le lundi 08/02 afin de discuter des enjeux actuels du secteur.

Débat sur le fait que notre interlocuteur représente un seul parti, ce qui pose la question de la neutralité pour la réunion du CAC. En effet, il ne représente pas la Ministre. Il a une multitude de casquettes qui font de lui un interlocuteur de choix, et c'est bien le fait qu'il soit techniquement encore salarié de l'ACC qui justifie le mieux sa présence lors de ces réunions. Il serait possible d'organiser des rencontres avec d'autres représentants politiques pour avoir des avis pluriels, ou encore de préciser à quel titre nous inviterions Matteo Segers à une telle rencontre.

**Les membres du CA décident :**

- Que la réunion du 8/02 aura bien lieu ;
- Que nous proposerons à l'avenir à d'autres partis politiques d'avoir ce genre de réunion ;
- Que nous maintenons l'invitation de Matteo Segers au CAC, mais en ayant contact avec la Ministre pour avoir un représentant officiel.

## **c. Subvention ACSDAS**

Une administratrice a entendu via son inspecteur que, sous couvert d'accord du gouvernement, la subvention ACSDAS passerait à min. 100.000 €, que les paliers seraient supprimés, et qu'il y aurait une indexation sur les montants déjà reconnus qui serait appliquée en 2021 à 1,0829916. Cela a déjà été appliqué dans certains Centres culturels mais aucune communication officielle n'a été faite à ce sujet par l'Administration, donc l'ACC en tant que fédération ne communique pas sans communiqué officiel de l'Administration.

Cette dualité entre les éléments officieux connus mais non-partageables et officiels mais arrivant souvent trop tard ou par des canaux impersonnels (réseaux sociaux) ne facilite pas les prises de décisions dans nos secteurs.



*Après une discussion sur la meilleure façon de maintenir les moments d'échange qui sont essentiels, tout en réussissant à raccourcir les réunions du CA, plusieurs administrateurs doivent partir. La direction clôture le CA à 17h20 suite au fait que le président ait perdu sa connexion, et que le quorum n'est plus respecté.*

*Prise de notes : Laurent Mercier.*